

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2018

## PROCES VERBAL

**Séance du 18 décembre 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 07

Qui ont pris part à la délibération : 08

Date de convocation : 13/12/2018

Date d'affichage : 13/12/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

**Présents :** DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, HIPPOLYTE Josiane, FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, VIZOSO Karine,

**Absents excusés :** BROUARD-COSSET Virginie, MOREAU Mathieu, LAVIE Gilbert, MARTIN Jérôme,

**Procuration :** LAVIE Gilbert à LAFFARGUE Jean Louis

**Secrétaire de séance :** VIZOSO Karine

Le précédent PV est adopté à l'unanimité.

### **N°2018-51 : VENTE CHEMIN GASSIOU**

M. le Maire précise que ce chemin n'est pas entretenu par la CCLO et qu'il a donc un coût financier pour la mairie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition d'une personne de se porter acquéreur de la voie, considérant qu'elle ne dessert qu'une seule habitation.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir débattu,

- **SE PRONONCE** favorablement à cette requête
- **ATTEND** les résultats de l'enquête publique pour statuer sur la suite à donner à ce projet.

### **N°2018-52 : CONVENTION avec le CDG64 pour la médecine du travail**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques propose une nouvelle convention Santé et conditions de travail qui prévoit l'intervention de médecins de prévention assistés d'une équipe pluridisciplinaire (conseillers de prévention, ergonomes, psychologues du travail, assistantes sociales, correspondants handicap).

Il propose l'adhésion à la convention Santé et conditions de travail proposée par le Centre de Gestion à compter du 01 janvier 2019

Invité à se prononcer sur cette question, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'adhérer à compter du 01 janvier 2019 à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

### PROPOSITION CONVENTION AVEC LE SDEPA POUR L'ACHAT D'ENERGIE

M. le Maire expose au Conseil que dans le Sdepa propose à la commune d'adhérer à un groupement d'achat pour l'électricité et présente le projet de convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir débattu,

**Demande** à M. le Maire de bien vouloir contacter le Sdepa pour demander des précisions sur les tarifs et notre consommation.

La convention serait à prendre avant le 15 mars 2019.

### VENTE DE BOIS

M. le Maire expose au Conseil Municipal que 6 personnes étaient présentes pour le tirage au sort des coupes préparées par l'ONF. Des lots sont restants.

### TRAVAUX

-pont des Yolettes prévu sur budget CCLO 2019. Sécurisation nécessaire.

- réfection place de la mairie : souhait de décaler l'entrée de la place au centre de celle-ci. Prévu 2019 et réfection des trottoirs

- trou dans la voirie au niveau de la station d'épuration (container à verre). A signaler à la CCLO.

-OSNI : sécurisation abords de la départementale D9 (sortie Cardesse direction Oloron)

-proposition BP 2019 : centre du village (départementale n°9) réfection totale demandée

### POINT SUR L'ECOLE

-Le DDSEN 64 refuse toujours l'inscription des enfants de 3 ans alors que la loi n'est encore qu'à l'état de projet à l'Assemblée Nationale.

-rentrée 2019 : prévision de 3 sorties et 3 entrées.

-carreau brisé à la cantine sera remplacé en suivant.

### N°2018-53 : DECISION MODIFICATIVE budget assainissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61521 (011) : Bâtiments publics	-160,00		
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. mode	160,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de prendre une décision modificative car l'article 706129 n'a pas assez de crédits pour régler la redevance à Adour Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir débattu,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer cette décision modificative

Concernant le fonctionnement de la station d'épuration, le problème de la pompe est réglé par le passage de l'hydro-cureur tous les mois et demi.

### N°2018-54 : CONVENTION avec le CDG64 pour la mise à disposition d'un ACFI

Comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une

fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) et obligatoire dans toute collectivité.

Cette fonction d'inspection consiste à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels

Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les conditions et modalités d'intervention sont fixées dans la convention d'inspection.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir débattu,

- **AUTORISE** le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié et à signer la convention proposée en annexe.

#### **SALLE COMMUNALE**

- Prévision de date de réunion pour la préparation du nouveau règlement de location de la salle : lundi 14/01/2019 à 18h30.
- salle ré-ouverte aux associations début janvier (sachant que la cuisine et la pièce annexe ne seront pas encore aménagées) : vote 7 voix pour et une abstention (Karine Vizoso)

#### **2018-55 DETR salle communale**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la réponse est négative pour la demande de subvention DETR pour la salle des fêtes, mais le Préfet a informé la mairie qu'il est possible de déposer à nouveau la demande pour 2019, même si les travaux sont déjà effectués.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** en faveur de cette possibilité, demande de subvention faite avec le chiffrage définitif des travaux.
- **CHARGE** M. le Maire de faire cette nouvelle demande de DETR

#### **2018-55 DETR appartement du haut**

La demande de financement pour les travaux de l'appartement du haut à faire avant le 15 février 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE** en faveur de cette possibilité,
- **CHARGE** M. le Maire de faire cette demande de DETR

#### **Appartement T3 au-dessus de la Mairie**

L'appartement sera libre au 07 février 2019.

La mise en ligne de sa vacance sera faite après le premier janvier car les données pour calculer le loyer Palulos changent en début d'année.

#### **DIVERS**

- Chemin Saramoune : dégradation sur le chemin Saramoune à notifier à la CCLO
- le Cardessien : M. le Maire informe qu'il transmettra à tous les conseillers un projet de mise en page afin de permettre à chacun d'apporter sa contribution.

La séance est levée à 20h30.